

Définition des locaux industriels et commerciaux vacants

On entend par **local industriel et commercial vacant**, tout local industriel et commercial qui :

- est utilisable au 1^{er} juin, même si l'affectation de la surface totale n'est pas encore définie;
- est destiné à la location durable (trois mois au moins) ou à la vente.

Ne sont pas recensés :

- les locaux industriels et commerciaux loués ou vendus au 1^{er} juin, mais inoccupés à cette date;
- les locaux industriels et commerciaux destinés à la démolition ou à des travaux de transformation;
- les locaux industriels et commerciaux fermés sur ordre des services d'urbanisme ou d'hygiène.